

Guillaume GLENARD

Avocat associé – Pôle « Ressources et Institutions »
Professeur agrégé des facultés de droit



24 ans d'expérience

Agrégation de Droit public - 2006
Doctorat de Droit public – 1999 - Lauréat de l'Université de Paris II
DEA Droit international public – 1993 - Université Paris II Assas (mention assez bien)
DEA de Droit public interne – 1992 - Université Paris II Assas (mention assez bien)
Maîtrise en Droit Public - 1991 - Université Grenoble II (mention bien)

DOMAINES D'INTERVENTION

- **Droit administratif général – droit des collectivités**
- **Droit institutionnel des collectivités territoriales**
- **Communication institutionnelle – droit électoral**
- **Finances publiques, fiscalité et cotisations sociales**
- **Droit de la Fonction publique :** *Entrée et fin de fonctions, carrière, position, rémunération, maladie, pénal et déontologie, emplois fonctionnels – collaborateurs de cabinet, disciplinaire – insuffisance professionnelle - mutation d'office*
- **Droit du travail**
- **Réforme territoriale et personnel**

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE PRINCIPALE

- **Depuis 2007 :** Avocat associé du Cabinet Landot & associés
- **2001 - 2006 :** Collaborateur du Cabinet Landot & associés
- **2000 - 2002 :** Collaborateur d'Avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE UNIVERSITAIRE

- **Depuis 2006 :** Professeur de droit public à l'Université d'Artois
- **2002 - 2006 :** Maître de conférences à l'Université de Paris II
- **2001 – 2002 :** Chargé de cours à l'Université d'Orléans (2001-2002)
- **1997 – 1999 :** Attaché temporaire d'enseignement et de recherche à l'Université de Paris II
- **1994 – 1997 :** Allocataire-Moniteur de l'enseignement supérieur à l'Université de Paris II

ACTIVITES ADMINISTRATIVES

- **2006-2018 :** Assesseur du doyen de la Faculté de droit de Douai
- **2009-2016 :** Membre du CEVU de l'Université d'Artois
- **2010 - 2011 :** Directeur du Master Droit de la Faculté de droit de Douai

FORMATIONS DISPENSEES

- **Droit administratif général :**
 - Le droit des cimetières, pour l'Association des maires d'Eure-et-Loir
 - La question prioritaire de constitutionnalité, pour Territorial Formation
 - Les pouvoirs de police du maire, pour l'AIDIL
 - L'accès aux documents administratifs, pour l'Union des maires de Saône-et-Loire
 - Les églises communales, pour l'Association des maires du Loiret

- Droit d'outre-mer, pour l'Association des Directeurs Généraux d'Outre-Mer, l'Union des maires de Guadeloupe, lors d'un Colloque d'élus en Martinique
- Droit administratif général, pour le Conseil Général de la Manche
- Les pouvoirs de police, pour plusieurs associations des maires
- Le conseil municipal, le statut de l' élu, le cadre juridique dans lequel interviennent les élus locaux, lors de nombreuses formations en début de chaque mandature
- Le fonctionnement du conseil municipal, pour l'Association des maires de France du Loiret et l'Association des maires de France d'Eure-et-Loir

■ *Droit de la fonction publique*

- Le droit de la fonction publique, pour l'Association des maires de Loir-et-Cher
- Les modalités de recrutement dans la fonction publique territoriale, pour Territorial Formation
- Conduire une procédure disciplinaire, pour Territorial Formation
- Les relations élus-fonctionnaires, pour la Commune de Lésigny
- Conclure et gérer un contrat à durée indéterminée dans la fonction publique, pour une commune (en intra)

■ *Droit électoral*

- Communication institutionnelle en période préélectorale, pour la Région Lorraine
 - Communication institutionnelle en période préélectorale, pour la Région Rhône-Alpes
 - Protocole et calendrier électoral : règles et contraintes, Réseau de ressources protocolaires
 - Communication institutionnelle en période préélectorale et comptes de campagne, pour l'AIDIL (Organisme de formation des élus locaux agréé par le ministère de l'Intérieur)
 - Scrutin municipal : les nouveautés (parité, fléchage des délégués communautaires), pour l'AIDIL
 - Le déroulement des opérations électorales, pour la Commune de Triel-sur-Seine
 - Le droit électoral et la communication préélectorale, pour l'Association départementale des maires du Val d'Oise
 - Communication institutionnelle en période préélectorale : les principes directeurs, pour la Région PACA
-